



FRAB MIDI-PYRÉNÉES
8 rue de Strasbourg
82240 SEPTFONDS
06 86 31 15 52
coordination@biomidipyrenees.com

Oui au plafonnement des aides à la conversion vers l'Agriculture Biologique ! Une mesure d'équité qui permet de garantir la continuité de la forte dynamique des conversions en Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon.

La région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon connaît depuis 2015 une dynamique de conversions des exploitations agricoles vers l'Agriculture Biologique encore jamais vue. En apportant des réponses durables aux attentes des agriculteurs, des consommateurs et de tous les citoyens, l'agriculture biologique apparaît toujours plus comme une alternative indispensable au modèle agricole productiviste.

Cette vague de conversions, trouve sa source dans la crise agricole actuelle mais surtout dans la demande croissante des citoyens de produits alimentaires sains (exempts de produits chimiques de synthèse et d'OGM), de protection de leur santé et de leur environnement.

La Fédération des Agriculteurs Biologiques de Midi-Pyrénées (FRAB) ne peut que se féliciter de cette évolution qui est aussi le résultat du travail mené par notre réseau depuis 30 ans pour vulgariser et promouvoir l'agriculture et les produits biologiques.

Afin de permettre aux agriculteurs de faire face aux contraintes techniques et financières de la conversion à l'AB, les pouvoirs publics soutiennent cette démarche grâce à des programmes de subventions dédiés.

Nous avons vu en 2015, la mise en place d'un nouveau programme quinquennal d'aides à la conversion particulièrement incitatif qui doit permettre d'atteindre l'objectif du plan Ambition bio 2017 du gouvernement de doubler les surfaces en agriculture biologique.

En Midi-Pyrénées, le Conseil Régional, autorité de gestion des fonds agricoles européens qui abondent en majorité ces aides et la DRAAF, n'avaient pas souhaité plafonner l'accès à cette mesure après discussion avec les acteurs de la bio.

Pourtant, dès 2014, la FRAB a demandé la mise en place d'un plafond à 30 000 € par an pour l'aide à la conversion. En effet, nous avons alerté nos partenaires sur les risques d'effet d'aubaine, de manque de crédits et d'impact négatif sur le développement de la bio à long terme. Cette mesure était donc inéluctable pour assurer une croissance harmonieuse et durable de l'agriculture biologique en favorisant l'emploi et le maillage territorial plutôt que la surface. Cette mesure nous semble juste et équitable.

Il est certes dommage que cette décision soit prise aussi tard alors que nombre d'agriculteurs ont déjà engagé leur conversion.

Cependant, le nombre des conversions atteint fin 2015 un niveau qui était difficilement envisageable et qui remet en question la continuité du programme des aides dès 2016, ce qui serait un coup d'arrêt brutal à cette formidable dynamique.

Les pouvoirs publics ont donc proposé un plan qui doit permettre le financement des aides à la conversion pour 2016 et 2017. Celui-ci comprend notamment l'activation du plafonnement des aides à 30000 € par an comme demandé par la FRAB depuis 2 ans.

FRAB MIDI-PYRÉNÉES
8 rue de Strasbourg
82240 SEPTFONDS
06 86 31 15 52
coordination@biomidipyrenees.com

Nous tenons à saluer l'effort financier consenti par les pouvoirs publics (Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, DRAFF LRMP et Conseil Régional LRMP).

Nous regrettons cependant que les moyens financiers alloués ne permettent pas de proposer l'aide au maintien à l'AB à tous les agriculteurs biologiques.

Aujourd'hui réservée aux producteurs dans la période de 5 ans après les 5 ans d'aides à la conversion, elle exclue de fait les agriculteurs bio qui sont à l'origine du développement de la bio dans notre région.

Nous demandons que les institutions prennent enfin en compte les bénéfices apportés par l'agriculture biologique tant en terme de santé, de protection de l'environnement, d'emploi et de développement local. Ceci par la **création d'une « rémunération de reconnaissance » pour tous les agriculteurs biologiques.**

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude demandée par le ministère de l'agriculture à l'INRA et l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) sur le chiffrage des aménités positives de l'agriculture biologique pour la société. Ces données devront servir de base à la création de cette « rémunération de reconnaissance ».

Contact :

Frédéric Cluzon – 06 86 71 19 37